

Compte-rendu de la réunion N°4 de la Commission d'orientation RT2012

Présents :

Jean-Baptiste Bernard
David Bonnet
Hervé Lautrette
Xavier Martinez
Jean-Marc Percebois
Virginie Schmidlé
Romain Vernier

Excusés :

Georges Bollard

Documents joints:

- rapport ECOME : moteur de calcul RT 2012 – version du 3 avril 2013
- Annexe 7 de la directive européenne (pdf). « COMMISSION DECISION, of 1 March 2013, establishing the guidelines for Member States on calculating renewable energy from heat pumps from different heat pump technologies pursuant to Article 5 of Directive 2009/28/EC of the European Parliament and of the Council.(notified under document C(2013) 1082) »
- Document de synthèse (word) indiquant les retombées positives pour les PAC
- note géothermie rédigée par l'AFPG, « Alliance chaleur renouvelable »

ECOME a fini les tests sur logiciel « Climawin» de la RT 2012.

JB BERNARD nous renvoie par mail le projet de note. Cette analyse fait état des manques et également des éventuelles recommandations.

Cf : note en annexe.

Remarques :

Y a-t-il une valeur par défaut rentrée dans le Moteur de calcul ?

Oui : 10°C pour le minimum et 15 pour le maximum.

Quel mode de calcul selon que l'opération connectée sur sonde ou sur nappe ?

Sur nappe : l'évolution des températures au cours de l'année répond a priori à une logique de calcul cohérente.

Pour les sondes : le maximum est déphasé par rapport au modèle annoncé. Leur formule semble donc plutôt pas mal faite.

La méthodologie consiste donc à renseigner les températures min et max du sol. Bien que la méthodologie semble cohérente, ce sont des données compliquées à fournir. Peu d'outils

Jeudi 14 mars, de 11h00 à 12h30

(en conférence téléphonique)

donnent ces informations. Pour les nappes, le BRGM peut fournir en effet des outils, mais pour les sondes, ce sont plutôt les comptes rendu des exploitations qui sont significatifs.

Quelle est l'allure de la sinusoïde ? Où se situe le min ? Ou est le max ?

Par défaut, février est proposé comme mois min, mais c'est changeable.

RV : A court terme, à minima : travailler le déphasage.

Après : en fonction des courbes de températures (simulation sur 20-25 ans), voir l'allure de la courbe.

JMP : prise en compte d'un nouveau coefficient FREE :

Fonds pour la rénovation écologique et environnementale

JMP a déposé sur le serveur ftp, dans « docs divers », plusieurs informations sur les niveaux d'importation par énergie. Ces chiffres proviennent de l'Etat (INSEE et ministère) pour la période 1994-2011.

http://www.insee.fr/fr/themes/theme.asp?theme=11&sous_theme=3

Suites à donner :

Il s'agit de repartir des travaux Hervé. Hervé et Jean-Marc s'attèlent à cette tâche.

La marche à suivre pourrait être de ventiler la part des importations par type d'énergie et d'établir une formule pour évaluer le coefficient FREE.

De plus, la consommation par type d'usage est une autre donnée intéressante. Ce sera possible de sortir part chauffage et part électricité.

D. BONNET propose de trouver les statistiques évaluant la part de production en énergie nucléaire auprès de RTE.

En revanche la part des importations d'uranium est une information manquante qui relève très certainement de données hautement stratégiques. Il conviendrait toutefois de redemander à G. CHARNEY de se renseigner sur ce point.

Deadline : Ce rapport pourra être présenté et validé lors du prochain bureau AFPG, mardi 16 avril puis l'après-midi en Conseil d'administration. Il ne faudra pas oublier de rédiger également une note synthétique.

De cette manière, nous disposerons d'un rapport pour les travaux du Débat National de la transition énergétique. A noter que le 25 mai est une journée nationale dédiée à l'énergie, qui sera déclinée en région.

Coefficient MCGES :

Il s'agit de reprendre les propositions de l'AFPAC. Leurs demandes portaient sur :

- 0,15 pour l'aérothermie
- 0,2 pour la géothermie

Pour le moment ces propositions sont en attente à la DGEC.

Jeudi 14 mars, de 11h00 à 12h30

(en conférence téléphonique)

Une autre évolution encourageante **est l'Arrêté** qui devrait apporter des modifications notables à la rt2012, à savoir : (J'ai demandé à David B, de me réexpliquer ces termes)

-
-
-
-

Une autre bonne nouvelle est arrivée de la Commission européenne. (Cf : document en annexe) en date du 1^{er} mars.

2,2 prise en considération. Il faut maintenant qu'elle soit traduite dans la RT 2012.

D. BONNET nous rapporte également que l'AFPAC a eu contact avec M. SCHRAMM, qui aurait relayé les demandes de l'AFPAC à D. BATHO.

Toutes ces nouvelles augurent plutôt d'une évolution plutôt favorable. Simplement, tout ceci risque de ne pas nécessairement se concrétiser à court terme.